



Demande de renseignement concernant un Prestation compensatoire

Par **tijoseph**, le **23/08/2015** à **10:18**

bonjour,
je dois payer une prestation compensatoire de 30000 euros à mon épouse, en faisant mon calcul si je paye elle aura 100 euros de plus que moi, le juge des affaires familiales s'est trompé sur mon salaire, j'ai fait appel en présentant les justificatifs que je gagne 388 euros en moins, le juge de la cour d'appel a confirmé la décision du juge en première instance que dois-je faire? quelle démarche dois-je faire, quel article faut-il employer pour aller en cassation?

Par **youris**, le **23/08/2015** à **10:25**

bonjour,
la cour de cassation ne juge pas les faits mais vérifie si le droit a bien été appliqué.
que pensez-vous de cette décision ?
pour déposer un pourvoi en cassation, vous pouvez consulter ce lien:
https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/charte_justiciable_2544/procedure_service_2544
salutations